



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **mardi 5 avril 2022** au Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavalée
Dorothy Noël

Absence : Shelley MacDougall

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et
greffière-trésorière : Heidi Lafrance
Inspecteur municipal : Stacy Gagné
Directeur des Travaux publics : Dany Laberge

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance ordinaire du 8 mars 2022

4. Période de questions

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

6. Avis de motion et règlements

6.1. Avis de motion concernant le règlement no 247 abrogeant et remplaçant les règlements no 176, 205 et 220 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

6.2. Dépôt du projet de règlement no 247 abrogeant et remplaçant les règlements no 176, 205 et 220 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

7. Administration

7.1. Adoption de la Politique en matière de violence conjugale au travail

8. Finances

8.1. Comptes fournisseurs pour mars 2022

8.2. Dépôt - Audits de conformité de la Commission municipale du Québec –
Transmission des rapports financiers

8.3. Demandes de contributions financières

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour mars 2022

9.2. Nomination gestionnaire de formation incendie

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

10.2. Résolution pour la signature d'un contrat de gré à gré avec *Les Constructions BGC inc.* pour la gestion de l'écocentre municipal

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour mars 2022

11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

11.3. Dérogation mineure – lots 6 460 505 et 6 460 506

11.4. Décision– projets de développements résidentiels dans le cadre de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-04-22

3.1 Séance ordinaire du 8 mars 2022

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 8 mars 2022.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Demande pour un terrain sportif dans le secteur du Parc du Domaine des Plateaux :

En date du 31 mars 2021, la Municipalité a reçue une demande par courriel s'adressant aux élus de la part de Mme Valérie Massé, résidente du secteur du Domaine des Plateaux. Mme Massé demande aux élus la possibilité d'aménager un terrain de basket-ball au Parc du Domaine des Plateaux. Les élus vont évaluer ce projet et les besoins du secteur. Il est d'ailleurs déjà prévu d'aménager d'autres infrastructures sur ce terrain municipal.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

6.1 Avis de motion concernant le règlement no 247 abrogeant et remplaçant les règlements no 176, 205 et 220 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

M. Raymond Bureau, conseiller, donne Avis de motion qu'un règlement portant le no 247 abrogeant et remplaçant les règlements no 176, 205 et 220 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

6.2 Dépôt du projet de règlement no 247 abrogeant et remplaçant les règlements no 176, 205 et 220 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 5 avril 2022;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : Cette modification vise l'ajout d'un nouvel élément à propos de tout don, marque d'hospitalité ou autre avantage. Ce code d'éthique et de déontologie contient les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et impose aux employés diverses obligations notamment en matière de conflits d'intérêts, de la réception d'avantages divers, de discrétion et de confidentialité, d'utilisation de ressources de la Municipalité, du respect des personnes, de la loyauté envers la Municipalité et de la sobriété au travail.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le règlement no 247 sera adopté à une séance ultérieure.

7. ADMINISTRATION

03-04-22

7.1 Adoption de la Politique en matière de violence conjugale au travail

Attendu que la violence conjugale est inacceptable;

Attendu que la violence conjugale a des répercussions quotidiennes sur la vie et la sécurité de centaines d'employées et d'employés au Québec;

Attendu que la violence conjugale envahit le milieu de travail, ce qui met à risque les victimes et leurs collègues et entraîne des pertes sur le plan de la productivité, des coûts plus élevés en matière de santé, un absentéisme et un présentéisme accrus et une hausse du taux de roulement du personnel;

Attendu que la Loi modernisant le régime de la santé et sécurité au travail édicte une obligation pour l'employeur de protéger les victimes de violence conjugale sur le lieu de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a pour politique que chaque membre du personnel a le droit de travailler dans un environnement sans violence. En outre, chaque membre du personnel est encouragé à chercher de l'aide en lien avec une situation de violence conjugale, même si celle-ci s'exerce en dehors du milieu de travail.

D'adopter la Politique de violence conjugale au travail.

8. FINANCES

04-04-22

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de mars 2022

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de mars 2022;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2022 totalisant la somme de 254 250,07 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

8.2 Dépôt – Audits de conformité de la Commission municipale du Québec – Transmission des rapports financiers

Conformément à l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les Audits de conformité de la Commission municipale du Québec – Transmission des rapports financiers reçus le 14 mars 2022.

8.3 Demandes de contributions financières

05-04-22

Tournoi de golf au profit de la Fondation École secondaire Mont-Saint-Sacrement :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De participer au tournoi de golf au profit de la Fondation École secondaire Mont-Saint-Sacrement le 20 mai prochain comme partenaire « Plus ».

06-04-22

Championnat du monde de rafting 2022 en Bosnie-Herzégovine :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir une commandite de 1 000 \$ à Mlle Alice Désaulniers de l'équipe canadienne de Rafting division U23 pour le championnat mondial de rafting qui se déroulera à l'été 2022 en Bosnie-Herzégovine.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour mars 2022

Un total de 21 appels a été reçu pendant le mois de mars 2022 :

9	Médical
1	Accident
2	Alarme incendie
0	Fausse alarme
5	Divers
4	Travaux publics – urgence

07-04-22

9.2 Nomination de gestionnaire de formation incendie

Considérant que la formation des pompiers est essentielle pour assurer la pérennité des services de sécurité incendie des municipalités locales;

Considérant qu'il serait avantageux pour la Municipalité et pour ses pompiers, que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier soit accréditée comme gestionnaire de formation;

Considérant que l'article 56 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit, notamment, que l'École nationale des pompiers du Québec peut confier à des établissements d'enseignement, aux services de sécurité incendie ou aux autres organismes offrant de la formation en sécurité incendie, le mandat de donner ses cours de formation et ses programmes d'études;

Considérant que l'école nationale des pompiers du Québec désire rendre accessible la formation en sécurité incendie sur l'ensemble du territoire québécois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal demande à l'École nationale des pompiers du Québec d'accréditer la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier comme organisme mandataire de formation.

Il est également résolu que le directeur du Service de sécurité incendie soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents relatifs à la présente demande.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

08-04-22

Platelage du pont Redmond (pont 01794) :

ATTENDU QUE le platelage du petit pont de bois Redmond doit être remplacé;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets en immobilisations pour 2022 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour le remplacement du platelage du pont de bois Redmond (pont 01794).

09-04-22

Réparation à la structure de bois de l'Hôtel de Ville :

ATTENDU QUE la structure de bois de l'Hôtel de Ville doit être réparée;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets en immobilisations pour 2022 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à un contrat de gré à gré à taux horaire pour la réparation de la structure de bois de l'Hôtel de Ville avec la compagnie Les Charpentistes.

10-04-22

10.2. Résolution pour la signature d'un contrat de gré à gré avec Les Constructions B.G.C. inc. pour la gestion de l'écocentre municipal

ATTENDU QUE la Municipalité possède un écocentre municipal sur le lot 3 318 314;

ATTENDU QUE la gestion de cet écocentre sera assurée par un tiers;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière, à signer une entente de gré à gré avec Les Constructions B.G.C. inc. pour la gestion de l'écocentre municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour une durée d'un an, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 avec possibilité de renouvellement.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de mars 2022

Un total de 18 permis a été délivré pour le mois de mars 2022 :

5	Nouvelle résidence
3	Bâtiment complémentaire
5	Installation septique
5	puits

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l'urbanisme.

11-04-22

11.3 Dérogation mineure – lots 6 460 505 et 6 460 506

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction et de lotissement pour une propriété divisée en trois lots distincts, dont l'un avec une largeur de 23,9 mètres et permettant l'accès à 4 lots mitoyens par un seul et même accès alors que la réglementation municipale exige une largeur minimale de lot de 50 mètres et de forme rectangulaire et l'aménagement d'un accès par propriété.

ATTENDU QUE le règlement de zonage stipule que chaque propriété doit avoir son accès sur sa propriété et qu'il y a une possibilité de réaliser une entrée pour chaque lot avec le 500 mètres de frontage présent sur la totalité des deux lots;

ATTENDU QUE l'impact sur les voisins habitant sur le chemin Rourke sera trop important en raison de chemin et de construction en arrière-cours;

ATTENDU QUE la dérogation mineure n'est pas considérée comme mineure, mais majeure en raison de la largeur du lot numéro un où il manque plus de 50% de la largeur réglementaire;

ATTENDU QUE le but de la municipalité est d'éviter les chemins privés, qui dessert plusieurs propriétés;

ATTENDU QUE la configuration des lots est non conforme aux normes urbanistiques;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser la demande de dérogation mineure pour les lots 6 460 505 et 6 460 506 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier la demande de permis de construction et de lotissement, et ce, selon la recommandation du CCU.

11.4 Décision – projets de développements résidentiels dans le cadre de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues

Dans le cadre de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues, deux projets de développements résidentiels ont été déposés lors de la séance du 15 novembre 2021 :

- Domaine des Plateaux – Lot 5 453 959
- Domaine de la Rive – Lot 6 105 365

À la suite de l'analyse, les élus étaient d'avis que pour être réalisés, les deux projets devaient remplir certaines conditions. Lorsque ces conditions seraient remplies à la

satisfaction des élus, les projets pourraient être étudiés de nouveau. Les élus ont tenu des réunions d'études, et voici les décisions qui ont été rendues :

12-04-22

Domaine des Plateaux – lot 5 453 959 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le prolongement de la rue des Plateaux en deux phases permettant chacune le lotissement de 9 terrains, et ce sur deux années, soit 2022 et 2023, selon certaines conditions.

13-04-22

Domaine de la Rive – Lot 6 105 365 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le prolongement de la rue Corrigan (lot 6 466 156) en deux phases permettant chacune le lotissement de 9 terrains, et ce sur deux années, soit 2022 et 2023, selon certaines conditions.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 16 mars 2022.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 20 avril 2022 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h15.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.